

OBJET FORAGE TRINITE II

PROCEDURE REGLEMENTAIRE D'AUTORISATIONS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (PRELEVEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE) ET DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES)

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS SUR LE FUTUR PROGRAMME EUROPEEN

---

## UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Pour sécuriser et augmenter la capacité de production d'eau potable, la ville de Saint-Denis a entrepris des études complémentaires aux études prospectives du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Ces études ont confirmé le fort potentiel de ressource en eau sur le site de la Trinité et l'utilité d'y réaliser un forage de reconnaissance.

La Ville envisage donc de lancer les procédures d'autorisations de prélèvements (en application du Code de l'Environnement) et de distribution, ainsi que l'instauration de périmètres de protection de captages (conformément au Code de la Santé Publique).

Le coût global de l'opération se décline comme suit :

<b>TABLEAU DES DEPENSES</b>	
<b>NATURE</b>	<b>MONTANT en € H.T.</b>
<b>Etudes détaillées :</b>	
Instauration des Périmètres de Protection de Captage	10 000,00 €
Dossier d'autorisations de prélèvement et de distribution d'eau	20 000,00 €
Dossier de DUP	
<b>Indemnités de HGA (Hydrogéologue Agréé)</b>	3 000,00 €
<b>Analyses d'eau</b>	2 000,00 €
<b>Révision des prix :</b>	2 000,00 €
<b>Divers :</b>	2 000,00 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>39 000,00 €</b>
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>42 315,00 €</b>

**Rapport n°13/2-03**

Ces études peuvent être subventionnées par l'Union Européenne, au titre de la mesure 3-13/2 du FEDER du Programme Opérationnel Européen en cours (POE 2007-2013).

Je vous propose, en conséquence, d'adopter le plan de financement suivant de l'opération :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		
<b>Sources de financement</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant</b>
Mesure FEDER 3-13/2	60%	23 400,00
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Eau Potable)	40%	15 600,00
<b>Total HT</b>	<b>100%</b>	<b>39 000,00</b>
TVA ( 8.5%)	8,5%	3 315,00
<b>Total (TTC)</b>		<b>42 315,00</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13203-1-A-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET FORAGE TRINITE II**

**PROCEDURE REGLEMENTAIRE D'AUTORISATIONS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (PRELEVEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE) ET DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES)**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS SUR LE FUTUR PROGRAMME EUROPEEN**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/2-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la mise en œuvre des procédures d'autorisations de prélèvement et de distribution d'eau et d'instauration des périmètres de protection du forage Trinité II

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents.

**ARTICLE 3**

Approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération, comme suit :

**Délibération n° 13/2-03**

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		
<b>Sources de financement</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant</b>
Mesure FEDER 3-13/2	60%	23 400,00
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Eau Potable)	40%	15 600,00
<b>Total HT</b>	<b>100%</b>	<b>39 000,00</b>
TVA ( 8.5%)	8,5%	3 315,00
<b>Total (TTC)</b>		<b>42 315,00</b>

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à solliciter les subventions au titre de la mesure 3-13/2 du FEDER du Programme Opérationnel Européen en cours (POE 2007-2013), et signer tous les actes y afférents.

**ARTICLE 5**

Les dépenses et les recettes afférentes à cette opération seront imputées sur le Budget Annexe Eau, respectivement aux chapitres 23 et 13.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13203-1-B-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013

  
Gilbert ANNETTE